



Chers adhérents,

L'UFL a été reçu Vendredi 31 Octobre au Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l' Aménagement du territoire, par Monsieur Patrick Vieu, Directeur Général des Infrastructures, Terrestres et Maritimes.

Les dossiers suivants ont été transmis :

- Convention collective transport
- Création d'une cellule support interministérielle pour les transports exceptionnels, destinée à faciliter les opérations dans les cas de situations imprévues et bloquantes.
- Tarification des accompagnements, harmonisation nationale.
- Chronotachygraphe dans les grues mobiles : demande d'une circulaire de mise à jour, confirmant à toute autorité que les grues mobiles n'entrent pas dans le champs réglementaire du chronotachygraphe même s'il est monté par le constructeur.
- Demande de la constitution d'un groupe technique (ministères, conseil des ponts, organismes de certification, fédérations, professionnels...) concernant les modes de calcul de la charge maximum à l'essieu et les définitions corrigées du délit de surcharge.

Pour ces points, les dossiers « étude de cas » en provenance des adhérents ont été remis pour illustrer les demandes de l'UFL.

Un coordinateur en la personne de Monsieur Loic Charbonnier, Sous Directeur des Transports Terrestres, a été désigné, avec lequel un rendez-vous est prévu très prochainement.

Daniel Hedelin
Délégué général

N.B : Les trois dernières circulaires TLF sont sur le site de l'UFL